

QUESTIONS FISCALES DESTINEES AUX PARTIS POLITIQUES

SYNTHESE DES REPONSES

A propos de l'impôt des personnes physiques :

Le précompte professionnel et le précompte immobilier constituent une part très importante des recettes fiscales annuelles de la Belgique. Cette taxation est largement facilitée (déclaration, perception et contrôle) par l'existence du répertoire des salaires et des revenus de remplacement (fiches 281 en provenance des débiteurs de revenus) et du cadastre immobilier aujourd'hui numérisé (CADNET). En revanche, malgré que le patrimoine financier représente dans notre pays plus de 300 % du PIB, l'Etat ne dispose d'aucune information individualisée sur ce patrimoine. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la très faible contribution des revenus financiers aux recettes fiscales annuelles (précompte mobilier libératoire essentiellement et absence (ou presque) de taxation des plus-values financières).

1) Par souci de transparence et d'égalité de traitement de tous les revenus devant l'impôt (application des articles 10 et 11 de la Constitution belge), votre parti serait-il disposé de mettre fin, pour fin 2008, aux titres au porteur et à supprimer le secret bancaire fiscal (1)?

(1) Précisions : on vise ici, d'une part, la suppression de l'article 318 du CIR et de l'article 62bis du Code de la TVA et, d'autre part, l'introduction dans le CIR de l'obligation pour les intermédiaires financiers d'établir annuellement une liste nominative des bénéficiaires de revenus financiers ainsi la création d'un répertoire des comptes bancaires.

2) Votre parti serait-il disposé à établir un cadastre des patrimoines dans toutes ses composantes, c'est-à-dire créer, à côté du répertoire des salaires et de la propriété immobilière, un cadastre de la propriété financière ?

3) Votre parti serait-il disposé à (re)globaliser tous les revenus financiers, y compris les plus-values (2), dans la déclaration annuelle à

l'impôt des personnes physiques, tout en introduisant une quotité exemptée d'impôt (par exemple 2.000,00 € par personne) pour l'épargne populaire ?

(2) La globalisation de tous les revenus financiers à l'IPP devrait être accompagnée de diverses mesures : taxation plus élevée des plus-values à court terme, élimination de la double imposition des dividendes, etc.

SYNTHESE DES REPONSES

Sur la question 1 / Titres au porteur

N.B. : La question posée concernait les titres existants et non les nouveaux titres.

Le cdH, le PS et le MR ne souhaitent pas accélérer le calendrier prévu par la législation qui démantèle progressivement les titres au porteur. Ecolo répond affirmativement mais sans autre précision.

Sur la question 1 / Secret bancaire fiscal

Le cdH précise qu'il ne défend pas le secret bancaire fiscal. Il souhaite intégrer les recommandations de l'OCDE en matière de lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment.

Le PS ainsi que le MR signalent que, sous cette législature, le secret a été assoupli pour le recouvrement fiscal.

Le PS précise, en outre, que les dispositions qui existent en matière de droits d'enregistrement devraient être appliquées dans la lutte contre la fraude fiscale. Il est d'avis que l'harmonisation européenne dans ce domaine serait nécessaire pour que les mesures aient une réelle portée.

Le MR est opposé à la suppression pure et simple du secret bancaire fiscal. Il estime cette mesure totalement disproportionnée car, sans justification, elle serait une atteinte à la vie privée.

Pour Ecolo, le fin du secret bancaire peut être envisagée dans le cadre de l'introduction d'un impôt sur les patrimoines supérieurs à 1,25 millions € et de la taxation des plus-values boursières.

Sur la question 2

Le cdH souhaite examiner l'opportunité de créer un tel cadastre pour autant que celui-ci permette d'atteindre l'objectif de lutter réellement contre la fraude fiscale.

Le PS signale que rien ne devrait s'opposer à ce que l'administration ait une vue d'ensemble des patrimoines, moyennant le strict respect de la vie privée.

Pour le MR, cette mesure aurait des effets négatifs pour la Belgique.

Ecolo répond oui mais sans autre précision, sauf à rappeler ce qui est précisé sous la question 1.

Sur la question 3

Le cdH y est favorable à condition d'introduire une quotité exemptée d'impôt pour ne pas pénaliser l'épargne des ménages et de prévoir un glissement de la fiscalité des revenus du travail sur les revenus du capital.

Le PS n'est pas explicite. Il souhaite une mise à plat de la fiscalité des revenus taxés distinctement, car pour lui, la question de la globalisation n'a de sens que si l'on examine toutes les dérogations à la déclaration à l'Impôt des personnes physiques.

Pour le MR, ce serait un signe négatif aux investisseurs. Ce serait une incitation aux délocalisations et, pour ce parti, il faut garder une image fiscale attrayante de notre pays.

Ecolo répond oui mais ne fournit aucune précision sur cette question.

A propos des revenus de l'épargne

Dans le cadre de l'harmonisation fiscale des revenus de l'épargne dans l'U.E., à l'instar du Luxembourg et de l'Autriche, la Belgique procède anonymement au prélèvement fiscal obligatoire sur les intérêts, refusant ainsi l'échange d'informations financières pour préserver son secret bancaire fiscal.

4) Votre parti serait-il disposé à abandonner cette taxation anonyme et à coopérer au système d'échanges automatiques des informations sur les intérêts ? Serait-il disposé à promouvoir l'élargissement de l'échange automatique sur les autres composantes de l'épargne, à savoir les dividendes et les plus-values ?

SYNTHESE DES REPONSES

Sur la question 4

Le cdH souhaite l'abandon de la retenue à la source et signale qu'il soutiendra les initiatives de la Commission européenne en vue d'intégrer d'autres placements dans le champ de la directive.

Le PS est également d'accord d'abandonner la taxation anonyme et est partisan d'élargir l'échange d'informations à toutes les formes de revenus financiers (dividendes et plus-values).

Ecolo marque aussi son accord sur l'abandon de la retenue à la source et pour l'application de l'échange d'informations.

Quant au MR, il serait également favorable à cet échange, mais seulement s'il y a un accord entre le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique et les pays tiers sur l'échange d'informations.

A propos de l'impôt des sociétés

Dans le domaine de l'impôt des sociétés, la concurrence fiscale entre les pays et les territoires fait rage. En Belgique, la nouvelle immunisation fiscale d'une partie des bénéficiaires (intérêts notionnels), sans obligation pour les bénéficiaires d'immobiliser en Belgique ces fonds défiscalisés, vise clairement une meilleure attractivité fiscale du pays sur l'échiquier mondial. La diminution rapide de la contribution des sociétés au financement de l'Etat choque, alors que les bénéficiaires n'ont jamais été aussi élevés et que les rémunérations des dirigeants des transnationales explosent.

5) Votre parti serait-il disposé à prendre des mesures nationales et internationales pour que les sociétés soient taxées sur leur revenu mondial sur base d'un taux minimum (par exemple 35 %) ?

SYNTHESE DES REPONSES

Sur la question 5

Le cdH, le PS et Ecolo sont favorables à une harmonisation européenne de l'impôt des sociétés.

Le cdH précise, en outre, que cette harmonisation aurait un double attrait : pour les sociétés, l'avantage serait d'éviter le coût engendré par l'application de différentes législations nationales et, pour les Etats, la baisse de la concurrence fiscale serait de nature à améliorer leur position budgétaire.

Au niveau mondial, le PS entend lutter contre le dumping fiscal vis-à-vis des Etats qui bénéficient des préférences généralisées dans le domaine des droits de douane.

Ecolo envisage l'harmonisation européenne d'abord par l'uniformisation de la base imposable et ensuite par la création d'un serpent fiscal qui resserrerait progressivement les taux.

Le MR précise que l'impôt des sociétés vise déjà le revenu mondial, accompagné cependant de diverses déductions fiscales autorisées. Il est donc pour le statu quo.

A propos de la lutte contre les paradis fiscaux

6) Votre parti serait-il disposé à créer, en 2007, un service spécialisé au sein du SPF Finances pour lutter plus efficacement contre la fraude fiscale (3) ?

(3) Voir « Proposition de résolution relative aux paradis fiscaux » adopté en séance plénière du 1^{er} février 2007, Chambre des Représentants DOC 51 2762/004.

SYNTHESE DES REPONSES

Sur la question 6

Le cdH, le PS et Ecolo sont disposés à créer un tel service : une direction nationale au sein de service ayant compétence sur l'ensemble du territoire pour le cdH ; une task force anti-paradis fiscaux pour le PS ; Ecolo parle du renforcement de notre administration fiscale dans le préambule de sa réponse.

Quant au MR, il insiste sur les bons résultats du secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude fiscale et énumère les administrations, services et autres comités qui s'occupent déjà de cette matière au sein du SPF Finances.

A propos du financement du développement

7) Dans la foulée des « initiatives Lula-Chirac » en matière de financement du développement (4), votre parti serait-il disposé à faire des propositions à propos de:

- la réhabilitation et du soutien des autorités fiscales des pays en voie de développement ;
- la lutte contre l'évasion fiscale et la corruption, à commencer par les corrupteurs (industries extractives, système bancaire et financier).

(4) Voir, à ce propos, le rapport intitulé « Closing the floodgates » du Tax Justice Network présenté le 6 et 7 février 2007 à la conférence du groupe de pays soutenant des propositions en matière de financement du développement. Ce rapport a été rédigé à la demande du Ministre des Affaires étrangères norvégien. Il est consultable à cette adresse <http://www.innovativefinance-oslo.no/pop.cfm?FuseAction=Doc&pAction=View&pDocumentId=11607>

SYNTHESE DES REPONSES

Sur la question 7

A ce sujet, le cdH précise que l'Ecole Nationale des Finances (ENF) pourrait soutenir les autorités fiscales des pays en développement et retient, pour lutter contre la corruption et l'évasion fiscale, l'application des recommandations de l'OCDE en matière de lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment.

Le PS insiste sur l'entrée en vigueur, le 14/12/2005, de la convention des Nations Unies du 10/12/2003 qui vise notamment à améliorer la coopération en matière pénale entre les Etats.

Ecolo précise qu'il souhaite l'application de la taxation sur les flux financiers (taxe Tobin et taxe Spahn). En ce qui concerne la lutte contre la corruption, ce parti veut supprimer la possibilité de déduction à l'impôt des sociétés des commissions (pots-de-vin) versées dans le cadre de la conclusion ou l'exécution de marchés.

Le MR précise qu'il souhaite augmenter l'aide au développement. En ce qui concerne l'évasion fiscale, il renvoie également aux résultats obtenus par le secrétariat d'Etat à la lutte contre la fraude fiscale.

APPRECIATION GLOBALE DES REPNSES DES PARTIS POLITIQUES

- 1) Le prélèvement fiscal nécessite impérieusement la collecte et la maîtrise des informations sur les bases imposables.

Des réponses aux questions 3 et 4, il apparaît que le cdH, le PS et Ecolo souhaitent une contribution plus importante qu'aujourd'hui des revenus du capital : cela va de la globalisation des revenus financiers dans la déclaration IPP à la taxation des plus-values en passant par l'échange d'informations sur les revenus du capital (du moins certains de ces revenus) au niveau européen, et même l'impôt annuel sur les gros patrimoines (Ecolo).

Pour assurer, dans de bonnes conditions, cette nouvelle contribution du financier, il est nécessaire de rappeler que l'Etat doit maîtriser toutes les informations financières pour collecter l'impôt et le contrôler. La taxation des revenus du travail et de l'immobilier est plutôt bien assurée en raison des obligations imposées par l'Etat aux débiteurs de revenus (employeurs, compagnies d'assurance, mutuelles, ...) et à l'instauration d'un cadastre du patrimoine immobilier.

Les réponses des trois partis précités apparaissent timorées sur cette question fondamentale. Sans la maîtrise de l'information, la fraude et l'évasion prolifèrent. Or, aujourd'hui, les informations financières sont collectées et gérées, dans notre pays, exclusivement par les opérateurs du secteur bancaire et financier (banques, sociétés de bourse, assurances, entreprises de routage financier, sociétés de clearing). La France, par exemple, a pu asseoir la taxation des plus-values financières et l'Impôt Solidarité Fortunes (ISF) grâce notamment à la dématérialisation des titres, à la suppression du secret bancaire et à l'obligation faite aux banques :

- de notifier à l'administration fiscale les ouvertures de comptes bancaires de quelque nature qu'ils soient ;
- d'établir un relevé annuel des bénéficiaires de revenus financiers, à l'instar, pour les employeurs belges, de l'obligation d'établissement du relevé 325 sur les salaires et le précompte professionnel payés.

Les responsables politiques qui veulent réformer en profondeur notre système fiscal et notamment mettre sur un pied d'égalité revenus du travail et revenus du capital, doivent être conscients que la gestion par l'Etat de **toutes les informations financières** est un préalable absolument nécessaire. Il semble utile de rappeler que la matière financière est très mobile. Elle l'est d'autant plus depuis la libéralisation des capitaux au niveau européen et au niveau mondial. Cette libéralisation, qui a été votée par les parlements nationaux suite à la directive européenne (01/07/1990), aurait dû être simultanément accompagnée de la création d'un grand réseau d'échanges automatiques d'informations financières géré par les Etats membres de l'U.E. et par la Commission au niveau supranational. Ce fut un coup d'accélérateur important pour le développement de la concurrence fiscale.

Des réponses reçues, il ne se dessine pas une majorité (dans la partie francophone du pays) pour accélérer la fin des titres au porteur existants (suppression complète fin 2013 selon le calendrier légal) et supprimer nettement le secret bancaire fiscal. Nous pouvions, dès lors, être certains que la contribution des revenus financiers au financement du budget de l'Etat restera marginale sous la future législature (2007 - 2011). Ce constat n'est donc pas réjouissant pour les salariés et les allocataires sociaux. Tout bénéfice, par contre, pour les rentiers et les spéculateurs qui échapperont encore à un prélèvement fiscal significatif.

- 2) Harmonisation fiscale européenne et vote à l'unanimité. Révision du traité européen ? Coopération renforcée ?

En ce qui concerne l'impôt des sociétés et les revenus du capital à l'échelle européenne, cdH, PS et Ecolo veulent l'harmonisation fiscale. Cela va dans le bon sens. Toutefois, cette prise de position semble être vide de sens si on ne précise pas comment on compte y arriver.

En effet, à ce jour, il est nécessaire de trouver l'unanimité des 27 Etats membres de l'U.E. pour avancer sur toute question fiscale. Autant, évidemment, s'en remettre aux calendes gr. Pour assurer ces harmonisations fiscales très importantes, si on ne veut pas voir la taxation des revenus du capital tendre vers zéro, il faudra soit modifier le traité (vote non plus à l'unanimité mais à une majorité qualifiée à définir) soit pratiquer par des coopérations renforcées. Là aussi, nous avons bien des craintes, après l'approbation, en 2005, du Traité pour une constitution européenne par les mandataires cdH, PS et Ecolo, à quelques rares exceptions près. Cette constitution ne prévoyait aucune modification sur les questions fiscales et aurait pérenniser la concurrence fiscale entre les Etats membres. Il y a donc de la distance entre les discours et les actes. Un changement radical est manifestement indispensable pour obtenir une fiscalité où le capital contribue nettement plus qu'aujourd'hui !

Rentiers et spéculateurs peuvent continuer à se frotter les mains, sauf sursaut significatif des mandataires politiques.

3) Lutte contre la fraude internationale. Une politique à la hauteur des enjeux.

Le cdH, le PS et Ecolo répondent positivement en vue de la création effective d'un service ad hoc au sein du SPF Finances pour lutter contre les paradis fiscaux. Il est urgent d'intervenir pour deux raisons :

- la mondialisation financière est au cœur de la modification profonde de la répartition des richesses au détriment des revenus du travail et de la redistribution des richesses par le recul significatif de la progressivité de l'impôt au profit des impôts sur la consommation ; la captation d'une partie de plus en plus élevée de la valeur ajoutée par les actionnaires est le résultat du développement des paradis fiscaux et beaucoup de pays ont légiféré pour rendre leur territoire plus attractif en réaction aux pratiques de ces paradis qu'on devrait désormais assortir des trois qualificatifs : fiscaux, bancaires et judiciaires. En d'autres termes, des Etats développent « l'inshore » c'est-à-dire l'importation en quelque sorte de législations connues dans l'offshore. Par exemple, la création en quelques jours de sociétés à responsabilité limitées au capital dérisoire au Royaume-Uni et en France (sociétés écrans ou véhicules de fraude fiscale et sociale), ce qui facilite les fraudes type « carrousel TVA » ou l'utilisation du travail dissimulé ;
- depuis huit ans, contrairement à l'autosatisfaction du MR sur les résultats du secrétariat d'Etat à la lutte contre la fraude fiscale, le SPF Finances est particulièrement démuné face à l'ampleur de la fraude. Sur le travail dissimulé par exemple, pratique aujourd'hui transnationale en raison des libertés conférées au capital (libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux et la liberté d'établissement), aucune politique d'envergure n'a été menée sur les deux dernières législatures. Il est utile d'attirer l'attention sur un jugement de la Cour de justice des Communautés Européennes (CJCE) qui a considéré l'enregistrement des entrepreneurs étrangers contraire aux règles du grand marché. Cette législation avait été mise en place en 1978 pour lutter contre les pourvoyeurs de main-d'œuvre. Elle ne s'applique désormais plus qu'aux entrepreneurs belges ! Le travail dissimulé se développe. C'est dit notamment dans le dernier rapport (mars 2007) du Conseil des prélèvements obligatoires (organisme adossé à la Cour des comptes en France) qui insiste sur l'urgence de créer des instances transnationales pour lutter contre la fraude fiscale internationale. Apparemment, tout cela est passé largement au dessus de la tête des mandataires MR des deux derniers gouvernements.

Pour le Réseau « Action contre la spéculation financière et pour la justice fiscale »

Jean-Marc Lauwers (Attac Wallonie-Bruxelles - responsable des questions fiscales)